

Quelle est la différence entre violence et intimidation ?

Violence : Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).



Nos ENJEUX prioritaires

- 1) Le sentiment de sécurité des élèves
- 2) Les habiletés sociales
- 3) Uniformisation des pratiques d'intervention du personnel scolaire

COLLABORER

- ⇒ Communication école-famille
- ⇒ Rencontres de parents
- ⇒ Transmission code de vie et plan de lutte

Mesures de prévention visant à contrer l'intimidation et la violence

Rappeler les façons de dénoncer les situations d'intimidation et rappeler la confidentialité

Valorisation des attitudes et des comportements respectueux (**Super champions**)

Activités favorisant le sentiment d'appartenance

Atelier animé par un policier préventionniste au 3e cycle

Anges de la cour
Volet animation

Présence de TES aux récréations, lors des transitions et en classe

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente pour tous. (Uniformiser la consignation des comportements)

Programme **Hors-Piste** (habiletés sociales et promotion du bien-être)



MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

→ Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation

1. Parler directement à un adulte (enseignant, TES, psychoéducateur, direction, surveillant, secrétaire, etc.)
2. Par téléphone: 514 380-8899 poste 4381
3. Par courriel: gerinlajoie@cssdgs.gouv.qc.ca

→ Formuler une plainte officielle : <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur>
<https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend>



Protocole d'intervention



Dénonciation de la situation

Réception du signalement par un adulte de l'école en qui on a confiance

Analyse de la situation : cueillette d'information et estimation de la situation

Évaluation de la situation et intervention : rencontre de l'instigateur, de la victime et des témoins

Assurer la sécurité immédiate de la victime

Consignation et choix des interventions : communication avec les parents des élèves directement impliqués

VICTIME

- ⇒ Développer l'estime de soi et l'affirmation
- ⇒ Offrir un lieu et un moment de discussion apaisant et privé
- ⇒ Assurer un suivi régulier et fréquent
- ⇒ Faire un suivi avec les parents et les adultes concernés
- ⇒ Référer à un professionnel de l'école

INSTIGATEUR

- ⇒ Organiser des rencontres de soutien et d'encadrement
- ⇒ Donner des alternatives positives (habiletés sociales) au comportement
- ⇒ Faire un suivi avec les parents et les adultes concernés
- ⇒ Référer à un professionnel de l'école

TÉMOIN

- ⇒ Offrir un lieu et un moment de discussion apaisant et privé
- ⇒ Renforcer sa participation au témoignage
- ⇒ Éduquer les témoins sur leur rôle
- ⇒ Informer les parents